

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.006

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 02 Février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 janvier 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 janvier 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, , Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Annie CHABANEAU

Nombre de conseillers en exercice : 32 en raison du décès de M. Alain LARRAIN

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF MOUS (MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE URBAINE) AVEC SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE (C.A.R.A) POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS FAMILIAUX SUR LE SITE DE LA PUISADE

RAPPORTEUR : Mme Marie-Claire SEURAT

VOTE : 4 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibérations du 14 décembre 2015, du 14 avril 2016 et du 02 octobre 2017, la commune de ROYAN a décidé de procéder à la construction de terrains familiaux sur le site de la Puisade.

La participation financière de la commune a été mentionnée en H.T et en T.T.C. Or, cette participation doit-être entendue comme un montant net, soit la somme de 255 000 €.

Le montant de la participation financière de la Ville sera reversé selon l'échéancier fixé par la convention signée avec la société immobilière ATLANTIQUE AMÉNAGEMENT.

Le plan de financement suivant mentionne un montant de 400.000 € H.T, celui-ci intègre le coût des études préalables pour 5 000 € ainsi que le coût des travaux de voiries et des travaux divers estimés à 395 000 € HT.

Il y'a lieu de modifier le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ	MONTANTS
Etudes préalables et voiries réseaux divers	400.000 € H.T
Participation financière de la Ville	255.000 € net
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	655.000 € H.T

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver la modification du plan de financement du projet.

Etat	266.787,50 €
Conseil Départemental	38.125,00 €
Autofinancement	<u>350.087,50 € HT</u>
Montant de l'opération	655.000,00 € HT

L'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.).

Le coût total de cette opération s'élève à :

Estimations	Montants
Montant total de l'opération (montant HT)	655.000,00 € H.T.
Subventions accordées	
Etat (10.671,50 € x 25 caravanes)	266.787,50 €
Département (1.525 € x 25 caravanes)	38.125,00 €
Total des subventions	304.912.50 €
Reste à la charge de la commune	350.087,50 € H.T.

Selon les critères d'attribution établis par la C.A.R.A., la commune de ROYAN peut solliciter un montant de fonds de concours représentant 25 % de la part résiduelle après subvention à la charge de la commune, et plafonnée à 150.000 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de solliciter une aide de 25 % du reste à charge de la commune, au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la réalisation de cette opération pour un montant de 87 521,88 € ramenant ainsi le reste à charge de la commune à 262 565,63 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la modification du plan de financement du projet,
- d'approuver la convention de participation financière de la Ville pour la construction réalisée par la société immobilière ATLANTIC AMÉNAGEMENT selon l'échéancier précisé dans ladite convention,
- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à hauteur de 25 % du reste à charge de la commune, pour la construction de terrains familiaux sur le site de la Puisade,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 février 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
CONSTRUCTION DE TERRAINS FAMILIAUX (MOUS)**

2^{nde} phase

Estimation ht	655 000,00 €	Estimation ttc	786 000,00 €		
ORGANISMES		DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	DATE ENVOI DOSSIER	ACCUSE RECEPTION DOSSIER	MONTANT SUBVENTION SOLLICITEE
ETAT Sce Politique du Logement Durable et de la Solidarité	10.671,50 € x 25 caravanes	14/12/2015			266 787,50 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1.525,00 € x 25 caravanes	14/12/2015			38 125,00 €
Fonds de Soutien à l'investissement Public Local	Courrier négatif Préfecture du 10 03 17	14/04/2016			0,00 €
TOTAL				MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES	304 912,50 €
Taux de subventions					46,55%

Reste à charge

350 087,50 €

FONDS DE CONCOURS 25 % du résiduel

87 521,88 €

Total subvention + fonds de concours

392 434,38 €

Reste à charge

262 565,63 €

la commune doit garder minimum 20 %, soit

131 000,00 €